

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres de vacances et de loisirs Question écrite n° 118001

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative quant à l'avenir du centre de vacances familiales et sportives Jean-Franco de Chamonix. Ce centre, établissement régi sous forme d'association (association éducative nationale, jeunesse, sports et loisirs - AENJSL) emploie 29 personnes à l'année, et comptabilise 32 000 journées annuelles. Or il semblerait que votre ministère envisage de vendre ce bâtiment à la ville de Chamonix. De nombreux fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de votre ministère constatent qu'ils ne disposent pas d'oeuvres sociales. Et ce projet de vente marquerait, selon eux, la fin de la mission de tourisme social remplie par cette association et constituerait un réel préjudice pour les milliers d'usagers qui fréquentent annuellement ce centre. Il lui demande donc de lui donner son sentiment sur ce dossier.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la stratégie immobilière du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA), le ministre a décidé la vente du centre de vacances Jean-Franco, à Chamonix. Les activités de l'Association éducation nationale, jeunesse, sports et loisirs ne correspondent plus, aujourd'hui, à la ligne définie pour la gestion des oeuvres sociales au profit des agents du MJSVA. Le président de cette association a été reçu par le directeur de cabinet du ministre. Une étude sur les modalités de cession de cet immeuble et d'indemnisation de l'association gestionnaire a été prescrite.

Données clés

Auteur: M. Christian Ménard

Circonscription: Finistère (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 118001 Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : jeunesse et sports Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1486 Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2978